



TCF - TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Le TCF est un test de niveau linguistique en français. Test standardisé et calibré, il positionne les candidats sur l'un des six niveaux de l'échelle définie par le Conseil de l'Europe (*Cadre européen commun de référence pour les langues*) et l'association ALTE (Association des organismes certificateurs en langues).

Le score obtenu au TCF détermine de façon fiable le niveau de connaissance de la langue française.

Conçu par le CIEP, établissement public du ministère français en charge de l'éducation nationale, ce test offre la garantie d'une méthodologie rigoureuse validée par un conseil scientifique constitué des meilleurs spécialistes français et européens.

Indispensable pour entamer ou poursuivre des études supérieures en France, le TCF s'adresse également à un public qui souhaite connaître son niveau en français pour des raisons personnelles et professionnelles. Il se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple comprenant 76 items portant sur la compréhension écrite, la maîtrise des structures de la langue, la compréhension orale.

Il comporte également des épreuves complémentaires d'expression orale et écrite.

TCF 76 items (1 h 25)	
Épreuves obligatoires	Épreuves facultatives
▶ Compréhension orale	▶ Expression orale (12 mn)
▶ Maîtrise des structures de la langue	▶ Expression écrite (60 mn)
▶ Compréhension écrite	

Il est possible de se présenter à plusieurs reprises au test à condition de respecter un délai de 30 jours entre deux inscriptions.

Le TCF complété par une épreuve spécifique d'expression écrite obligatoire est le test officiel d'admission préalable (DAP) pour les étudiants étrangers qui souhaitent entrer en premier cycle de l'enseignement supérieur (licence 1) et en école d'architecture.

Correction des épreuves

La correction de l'ensemble des épreuves est centralisée au CIEP.

Les épreuves obligatoires sont corrigées par scanner.

Les épreuves d'expression donnent lieu à une double correction, par une équipe de correcteurs formés et habilités.